

Actes de défaut de biens

Actes de défaut de biens: nous transformons vos pertes en argent

Vous avez fait saisir votre débiteur, mais rien n'a pu être saisi. La saisie s'est avérée infructueuse. Ou votre débiteur s'est déclaré en faillite et votre créance n'a pas ou pas entièrement été acquittée? Il vous reste maintenant un acte de défaut de biens après saisie ou après faillite. Que faire?

Nous transformons votre acte de défaut de biens en argent, et cela depuis plus de 80 ans. Credita est la première adresse en Suisse dans le domaine des actes de défaut de biens. Nous surveillons et réalisons pour vous vos actes de défaut de biens et prenons toutes les dispositions nécessaires pour que, malgré votre perte, vous puissiez obtenir votre argent.

Notre rémunération s'effectue au résultat. Vous ne payez pas de frais. Credita reste constamment en contact avec le débiteur, surveille sa situation familiale et patrimoniale et tente de recouvrer l'argent par voie amiable ou judiciaire.

Notre rémunération s'effectue au résultat. Vous ne payez pas de frais. Credita reste constamment en contact avec le débiteur, surveille sa situation familiale et patrimoniale et tente de recouvrer l'argent par voie amiable ou judiciaire.

Service des actes de défaut de biens Credita

Téléphone 041 723 33 55

[➤ Envoyer un e-mail](#)